



Crêtes du Haut Jura Sud

Secteur Bellegarde – Confort –
Menthieres – Chézery + Sud-Ouest
du Pays de Gex

Restrictions de Survol

Réserve Naturelle du Haut-Jura



Zones de protection des
Biotopes de Falaises. Zones
rocheuses et Forêts voisines.
Respect d'une distance
minimale de 150 m par
rapport au sol et aux parois
rocheuses « Autorisation
Préfectorale du 21/09/2005 »

Accès routier au décollage de la Charmante

La route Forestière située
dans la Réserve est interdite à
la circulation du 16 décembre
au 31 mai ou en période
d'enneigement.

Des autorisations de
circulation permettent
cependant aux membres du
Club d'accéder au décollage
pendant cette période
(s'arranger avec eux pour le
covoiturage)

Restrictions d'altitudes TMA

(hors reliefs)

TMA Genève 1: 1050 m Maxi

TMA Genève 3: 2000 m Maxi

Ou (le plus élevé des deux)

(sur reliefs)

300 m Maxi au-dessus des reliefs